



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

En l'absence du Président, M. Ouedraogo (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 34 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

- a) **Rapports du Secrétaire général (A/48/522, A/48/607)**
- b) **Projet de résolution (A/48/L.32)**

Le Président :

S'il n'y a pas d'objections, je voudrais proposer de clore à 16 h 30 aujourd'hui la liste des orateurs souhaitant intervenir dans le débat sur le point 34 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président :

Je demande, par conséquent, aux représentants souhaitant participer au débat de s'inscrire sans tarder.

M. Yaacobi (Israël) (*interprétation de l'anglais*) :

Prenant la parole devant l'Assemblée, qu'il me soit permis de m'adresser à vous, Monsieur le Président, et à l'ex-Président d'Israël, M. Itzhak Navon, qui se trouve aujourd'hui parmi nous dans la galerie des visiteurs.

Après plus de 40 années de guerre froide et de polarisation, les peuples du monde s'efforcent d'édifier un monde meilleur en essayant de surmonter les conflits ethniques, religieux et nationaux. En Europe orientale et dans l'ex-

Union soviétique, de jeunes démocraties luttent pour jeter les bases d'un avenir pacifique et prospère. En Europe occidentale, l'Union européenne a conçu un plan d'une grande clairvoyance. Ensemble, ces pays sont en train d'édifier des vies prospères sur la base solide de la coopération régionale.

Au Moyen-Orient également, des changements historiques abattent les remparts d'un siècle de conflit et de guerre. Maintenant que nous pouvons espérer une ère de prospérité et de coopération, je pense à l'époque — il y a 1 000 ans — où Juifs et Arabes prospéraient ensemble en Espagne, alors que régnait pour tous un âge d'or. Le temps est maintenant venu de saisir l'occasion de créer un nouvel âge d'or, de jouir du droit à nos propres vies et à nos destinées. Il est temps maintenant de jeter les bases de la paix, de la stabilité, de la sécurité, du progrès économique et de l'épanouissement humain dans ce camp fortifié qu'est devenu le Moyen-Orient.

Il y a 14 ans, des progrès considérables ont été faits avec les Accords de Camp David, premier traité de paix entre Israël et un Etat arabe. Cette année, le 13 septembre, à la même table où nous avons scellé ces accords, nous avons signé la Déclaration de principes entre Israël et l'OLP. Le 14 septembre, Israël et la Jordanie ont signé un calendrier de négociations pour un traité de paix. Nous remercions les Etats-Unis du rôle constructif qu'ils ont joué dans toutes ces victoires et nous remercions la Fédération de Russie, la Norvège et tous les autres Etats dont l'appui a permis d'encourager ces événements.

Ces progrès politiques doivent s'accompagner de la croissance économique et du développement nécessaires à l'instauration d'une paix stable. Les progrès économiques et humains sont les deux piliers qui étayeront les progrès politiques.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Distr. GENERALE

A/48/PV.67

13 décembre 1993

FRANCAIS

Le 1er octobre, 46 pays et organisations ont participé à Washington à la Conférence internationale des donateurs pour renforcer la paix au Moyen-Orient. Ils ont promis de verser au cours d'une période de cinq ans une somme de 2 milliards de dollars pour financer le développement social et économique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. L'Organisation des Nations Unies a créé un groupe d'étude de haut niveau chargé d'atteindre le même objectif. Grâce à cet appui financier, les accords pourront reposer fermement sur deux bases, l'une politique et l'autre économique.

Israël et les Palestiniens ont à faire face à de l'opposition, mais nous croyons que ceux qui ont les yeux tournés vers l'avenir l'emporteront sur ceux qui sont pris aux pièges du passé. Nous nous concentrons maintenant sur la mise en oeuvre de la Déclaration de principes. Ensemble, nos comités de coordination sont en train de mettre au point les détails de cette mise en oeuvre conformément au calendrier convenu.

Nous faisons également des progrès dans les négociations multilatérales avec les Palestiniens et 13 autres délégations arabes. Nous créons ainsi des occasions propices à une coopération régionale. Quarante-sept pays et organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies, participent aux pourparlers multilatéraux. Cinq groupes de travail discutent respectivement des questions des réfugiés, de la limitation des armements, de la coopération économique régionale, de l'approvisionnement en eau et de l'environnement. Aucun pays ne peut à lui seul faire grand-chose dans toutes ces questions, mais ensemble nous pouvons accomplir des progrès considérables.

Pour la première fois, tous les Etats participant aux discussions sur le développement économique régional se sont mis d'accord sur un plan d'action. Dans le cadre de ce plan, 35 projets, ateliers et études dans différents domaines seront lancés. Pour la première fois dans les négociations multilatérales, des pourparlers sur le Moyen-Orient entre les pays du Moyen-Orient se tiennent au Moyen-Orient. L'Egypte a accueilli le groupe de travail sur l'environnement à la mi-novembre; la Tunisie a reçu le groupe sur les réfugiés, le mois dernier; en avril 1994, le groupe de travail sur les ressources en eau pourrait se réunir à Oman.

Pour la première fois, de véritables progrès sont faits tant dans les domaines bilatéral que multilatéral. Mais notre tâche est loin d'être achevée. Le processus de paix serait grandement facilité par un sommet à Damas ou à Jérusalem entre le Président Assad, de la Syrie, et le Premier Ministre Rabin, d'Israël. Faisons de nouveaux progrès psychologiques et politiques, comme l'avait fait le Président égyptien Sadate en se rendant à Jérusalem en novembre 1977.

Créons une frontière paisible et sûre avec le Liban. Israël n'a pas de revendications territoriales au Liban. Nous aspirons à un traité de paix et espérons que le Gouvernement libanais défendra sa souveraineté et désarmera les terroristes qui utilisent son pays comme base pour lancer des attaques contre Israël.

Nous en appelons également au Roi Hussein de la Jordanie pour qu'il signe un traité de paix avec Israël. Comme l'a dit le Ministre israélien des affaires étrangères Shimon Peres dans cette salle,

“... nous vivons côte à côte avec le Royaume de Jordanie, et cette évidence géographique doit devenir claire politiquement.” (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 6e séance, p. 22*)

Un traité couronnerait les progrès que nous avons déjà faits en direction de relations pacifiques entre nos pays. Nous souhaitons une paix globale fondée sur des traités avec chacun des Etats du Golfe, des Etats de l'Afrique du Nord, et de tous les autres Etats arabes et musulmans.

Je tiens à exprimer mes regrets face aux actes de violence, aux nombreux blessés et aux pertes humaines, ainsi qu'au manque de retenue et de tolérance, dont la région est témoin malgré les nouveaux horizons qui se sont ouverts à nous tous. Je crois que cette situation difficile passera. Je pense que toutes les parties savent que nous avons franchi le point de non-retour et que nous faisons route vers une nouvelle ère de paix, de sécurité et de progrès économique et social.

Au cours du débat d'hier, j'ai dit :

“Bien sûr, il y a et il continuera d'y avoir des hauts et des bas dans le processus. Nous sommes en période de transition, mais le moment est venu de se rendre à l'évidence qu'il faut choisir entre un compromis douloureux et un perpétuel conflit. Le processus de mise en oeuvre aboutira si les deux parties oeuvrent avec persistance, pragmatisme et sérieux dans ce sens. Je pense que les deux parties travaillent dans cet esprit en dépit des difficultés passagères et des explosions de violence.” (*Ibid., 66e séance, p. 2*)

Il faut avancer rapidement, car les menaces à la paix vont s'accroître avec le temps. La prolifération nucléaire et une course aux armements jettent leur ombre sur le Moyen-Orient, et des extrémistes musulmans menacent de ramener la région à l'âge des ténèbres.

Des groupes appuyés par l'Iran tels que le Hezbollah, Hamas et le Jihad islamique, se sont attaqués au processus

de paix et à ses partisans arabes et israéliens. Cela fait partie de leur stratégie d'ensemble visant à déstabiliser toute la région et à réaliser leurs rêves d'expansion et de domination. Lorsque nous avons signé la Déclaration de principes avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et que le monde s'est félicité de nos progrès en nous donnant sa bénédiction et en nous adressant ses bons vœux, les extrémistes ont réagi par des menaces et des actes de violence. Avec toutes les forces responsables et modérées au Moyen-Orient qui aspirent à un avenir meilleur, nous combattons la terreur par tous les moyens et nous poursuivrons résolument la paix.

Albert Einstein a dit :

“Le monde est un endroit dangereux — non pas parce que les gens sont mauvais, mais à cause des gens qui ne font rien pour y remédier.”

Il est temps que les Nations Unies appuient ceux qui recherchent la paix en adoptant une attitude qui reflète les changements intervenus au Moyen-Orient. Lorsque des ennemis endurcis prennent des mesures courageuses en vue de leur réconciliation, les Nations Unies doivent les appuyer et les encourager. Avec les Palestiniens nous avons choisi notre chemin vers la paix, et nous demandons aux Nations Unies d'appuyer ce choix.

Il est temps de rayer de l'ordre du jour les résolutions qui vont à l'encontre de la Déclaration de principes. Il est temps d'abandonner les résolutions dépassées et anachroniques qui ne reflètent pas les nouvelles réalités du Moyen-Orient. Les résolutions brandies comme armes politiques lorsque le conflit arabo-israélien battait son plein n'ont pas leur place en cette ère de négociation et de réconciliation. Adoptons pour les remplacer des résolutions qui contribuent à la paix, et montrons que les Nations Unies seront à la hauteur des défis et possibilités d'un monde en mutation. Je suis heureux de constater qu'un nouveau projet de résolution a été présenté hier par les Etats-Unis, la Fédération de Russie et la Norvège, qui appuie le processus de paix et ses acquis et demande une aide internationale, une coopération régionale et une paix globale.

Nous sommes toujours sans nouvelles de quatre soldats israéliens portés disparus — Tzvi Feldman, Zechariah Baumel, Yehuda Katz et Ron Arad. Nous demandons aux pays et organisations qui les détiennent de se plier au droit international, de faire preuve d'un sens humanitaire et de les laisser rentrer chez eux.

Nous demandons également à nos interlocuteurs de déposer les armes économiques et de mettre fin au boycott arabe. Ce boycottage ne saurait jamais être accepté, et certainement pas au moment où nous avançons vers la paix.

Ce boycottage fait obstacle à la paix et à la prospérité et nuit à toutes les sociétés au Moyen-Orient.

Les Arabes et les Israéliens devraient tirer profit d'une coopération économique, et non souffrir d'une guerre économique. Unissons-nous pour créer un avenir meilleur — un avenir de paix et de sécurité, de croissance économique et de progrès social. Dans cet avenir, une partie au moins des 70 milliards de dollars que nous gaspillons collectivement pour acheter des armes et faire la guerre serait investie dans le progrès humain. La science, l'éducation, la santé et la technique progresseront à mesure que nous détournerons du conflit énergie et ressources humaines. Les économies s'épanouiront à mesure que la paix et la stabilité généreront croissance et possibilités pour des coentreprises. La demande des consommateurs augmentera à mesure que nous transférerons des fonds du secteur militaire au secteur civil. Le risque de guerre et d'instabilité ne fera plus fuir les investisseurs et les touristes étrangers. En cette nouvelle ère, nous élèverons le niveau de vie et améliorerons la qualité de la vie de tous.

Les Israéliens et les Arabes prospéreront ensemble, grâce à la coopération. De fait, grâce au Plan d'action de Copenhague conclu en novembre, cela a déjà commencé. Nous pouvons intégrer nos infrastructures, les ports de mer, les aéroports, les routes et chemins de fer, les réseaux de distribution électrique et les centrales électriques. Il était possible de se rendre au Caire, à Jérusalem, à Amman, à Beyrouth et à Damas, par la route et le rail avant 1948. Nous rétablirons ces liaisons et en créerons de nouvelles. Des camions commerciaux franchiront les frontières sur de nouvelles autoroutes. Les touristes passeront d'un pays à l'autre en empruntant des vols commerciaux et des trains modernes.

A Eilat, à Aqaba, à Gaza et à Ashqelon, nous pourrions installer des zones de libre-échange pour attirer des investissements et créer des emplois. Israël et la Jordanie devraient construire et entretenir ensemble un port de mer en eau profonde et un aéroport moderne sur l'étroite bande où Eilat et Aqaba se rencontrent sur la mer Rouge. Et une nouvelle voie ferrée reliera le port situé dans le golfe d'Eilat et aux navires naviguant en mer Méditerranée.

Des frontières ouvertes au tourisme faciliteront la compréhension et créeront des intérêts économiques susceptibles de préserver la tranquillité et la paix. La nature et l'histoire ont doté notre région de nombreuses merveilles. Des pèlerins appartenant à trois religions puisent leurs racines spirituelles à Hébron, à Jérusalem, à Bethléem et à La Mecque. Les touristes se rendent nombreux à Tel-Aviv et à Charm el-Cheikh pour profiter de belles plages, d'un ciel bleu et d'un climat clément. Et les touristes s'émerveillent aux vues incroyables que leur offrent Louxor, Pétra,

Baalbek et Timna. La coopération dans le domaine du tourisme permettra de créer des centaines de milliers d'emplois, renforcera nos économies et consolidera la paix.

Si nous semons maintenant les graines de la paix et de la coopération, nous en tirerons de grands profits. Prenant la parole lors d'un dîner donné en honneur du Premier Ministre Itzhak Rabin, le Secrétaire général des Nations Unies a dit :

“Nous sommes entrés dans une phase nouvelle... Nous avons pu voir que les négociations peuvent donner des résultats... Nous avons découvert que la confiance pouvait naître et commencer à s'installer.”

Nous devons encore surmonter des difficultés pour faire de l'accord une réalité. Les ennemis de la paix tentent de nous empêcher de réussir. Mais nous poursuivrons nos efforts pour arriver à une paix complète au Moyen-Orient. La paix est le fondement de la sécurité, de la coopération régionale, du développement économique et de l'épanouissement personnel. C'est un devoir que nous avons envers les générations futures — envers les jeunes, envers nos enfants. C'est un devoir que nous avons envers nous-mêmes. C'est un devoir que nous avons envers les nations et les peuples que nous représentons. Puisse la communauté internationale ici représentée oeuvrer à la réalisation de ce noble objectif dans le même esprit, avec le même sentiment du devoir et avec la même abnégation.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) :

La question du Moyen-Orient reste un sujet de préoccupation et d'inquiétude pour la communauté internationale. Ces derniers mois, nous avons été les témoins d'événements qui, espérons-le, se révéleront être d'importantes étapes sur la voie d'un règlement global, juste et durable, de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien. Le fait est que les chances d'obtenir un règlement pacifique au Moyen-Orient se sont améliorées, en grande partie grâce à l'amorce du processus de paix de Madrid, en 1991, auquel ont pris part toutes les parties directement en cause.

L'autre fait important est que la communauté internationale est maintenant arrivée à un consensus sur les grands principes d'un règlement d'ensemble au Moyen-Orient, à savoir le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, y compris Al Qods et le Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; l'application par Israël de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui prévoit le retrait du Sud-Liban; le droit de tous les pays de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues; la reconnaissance et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, son droit à l'autodétermination en particulier.

La Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993 à Washington par l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien a suscité l'optimisme malgré son caractère limité, car c'est un accord visant l'autonomie des territoires palestiniens occupés, en commençant par Gaza et Jéricho, en même temps qu'il constitue un premier pas vers l'instauration d'une paix globale, juste et durable, entre les Arabes et Israël. Cet accord contribuera naturellement au règlement de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit israélo-arabe, et, partant, à un règlement entre les Arabes et Israël.

Dans les milieux palestiniens, arabes et internationaux, on s'est largement félicité de l'accord palestinien-israélien. Cet accueil favorable traduit un sincère désir de voir s'instaurer la paix au Moyen-Orient. Toutefois, nous estimons que la communauté internationale doit, parallèlement, fournir l'appui économique et l'aide au développement nécessaires à la mise en place des structures administratives indispensables pour mener à bien l'accord d'autonomie.

Le Royaume d'Arabie saoudite a participé à la Conférence internationale des donateurs organisée à Washington début octobre et a annoncé une contribution de 200 millions de dollars en 1994 pour appuyer les infrastructures économiques et de sécurité dans les territoires palestiniens. La communauté internationale doit comprendre que cette aide est cruciale pour mener à bien l'accord d'autonomie.

Pour consolider les acquis de la paix au Moyen-Orient, il faut absolument obtenir des résultats concrets sur les grandes questions comme celle concernant Al Qods, qui fait partie des territoires arabes occupés. Mais ce qui nous préoccupe dans l'immédiat c'est de voir que la Cour suprême israélienne a décrété il y a quelques jours que la mosquée Al-Aqsa faisait partie intégrante du territoire de l'Etat d'Israël et que tous les travaux d'entretien et de restauration de la mosquée étaient régis par les règles israéliennes de construction et de planification ainsi que par les lois israéliennes concernant les monuments historiques. Cela signifie que les autorités d'occupation israéliennes ont l'intention de s'ingérer directement et effectivement dans les affaires de la Sainte-Mosquée, ce qui suscitera de l'antagonisme et entraînera de très graves conflits dans la Ville sainte. Ce nouveau jugement constitue indubitablement une violation flagrante du statut de la mosquée Al-Aqsa, une atteinte à la compétence des Waqfs islamiques et une violation flagrante des résolutions des Nations Unies concernant le statut de Jérusalem, qui considèrent que toutes les mesures et dispositions qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem sont non valides. Au nombre de ces résolutions se trouvent les résolutions 252 (1968) et 267 (1969) du Conseil de sécurité.

Israël doit prendre des mesures qui inspirent confiance et faire la preuve de sa bonne foi et de ses bonnes intentions quant au règlement des problèmes du Moyen-Orient. Ces mesures doivent s'étendre à l'ensemble des territoires arabes occupés — le Golan syrien y compris — et inclure le retrait du Sud-Liban. La question des colonies de peuplement et du retour des réfugiés palestiniens devrait de même être examinée en priorité dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Les extrémistes juifs veulent implanter 130 nouvelles colonies de peuplement à Gaza, sur la Rive occidentale et les hauteurs du Golan, en plus des 203 colonies actuelles. Le Conseil "yesha" qui représente les colons a lancé ce plan sous le slogan "C'est mon pays". Selon l'édition d'aujourd'hui du journal israélien *Yedioth Ahazonoth*, ce plan vise à perturber l'opération de retrait et même à la paralyser totalement. Voilà qui augure bien mal de la situation, la sécurité ne cessant de se détériorer comme nous l'apprennent depuis quelques jours les médias. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité, pour les autorités d'occupation israéliennes, de prendre des mesures qui inspirent confiance et propres à garantir une paix véritable dans la région plutôt que des mesures qui suscitent la méfiance et font perdre l'espoir d'arriver à un règlement de paix réelle et durable dans la région.

En Arabie saoudite, nous attendons avec impatience de voir venir le jour où la sécurité et la stabilité régneront dans la région pour que celle-ci, espérons-le, redevienne la terre de prospérité et de bien-être qu'elle a été autrefois.

M. Noterdaeme (Belgique) :

L'espoir d'un avenir différent pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient, suscité par la convocation de la Conférence de Madrid en octobre 1991, a commencé à se traduire dans la réalité le 13 septembre dernier avec la signature à Washington de l'accord israélo-palestinien, que les pays membres de l'Union européenne ont salué comme un tournant décisif dans le processus de paix en cours depuis deux ans. Pour nous, cet accord ouvre une large perspective de solution politique négociée de l'ensemble du conflit israélo-arabe. Pour ce qui la concerne, l'Union européenne est décidée à continuer de jouer un rôle actif, constructif et équilibré dans la poursuite du processus de paix. Dans le cadre de sa politique étrangère et de sécurité commune, l'Union européenne envisage d'ailleurs d'entreprendre une action commune d'accompagnement du processus de paix au Proche-Orient par la mobilisation des moyens politiques, économiques et financiers de l'Union à l'appui d'un plan de paix global.

Fidèle à ses positions de principe tant de fois réaffirmées, l'Union européenne est fermement déterminée à soutenir le récent accord israélo-palestinien, tant sur le plan

politique que sur le plan économique. Ainsi, nous sommes décidés à participer aux arrangements internationaux qui en découleront et avons pris, en complément de notre programme d'aide existant, des engagements financiers importants pour que les retombées bénéfiques de cet accord puissent être ressenties là où les besoins sont les plus urgents.

Le succès de l'accord israélo-palestinien, qui est en soi l'aboutissement d'un long processus de pourparlers que le courage et la clairvoyance des dirigeants israéliens et palestiniens a permis de faire fructifier, doit à présent ouvrir la voie vers une paix globale pour la région, à laquelle nous restons particulièrement attachés. L'Union européenne espère que des progrès seront réalisés dans le cadre d'autres négociations bilatérales et des pourparlers multilatéraux sur la future coopération. A ce titre, nous souhaiterions que la Syrie et le Liban participent désormais aux travaux dans le cadre du volet multilatéral du processus de paix.

L'Union européenne suit avec grand intérêt l'amélioration de la situation au Liban, où la recrudescence des tensions durant l'été dernier a cependant prouvé une fois de plus à quel point la stabilité est fragile dans cette partie du Moyen-Orient en l'absence d'un règlement global. Nous continuons à plaider en faveur de la restauration complète de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban et réitérons notre ferme soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous souhaitons souligner une fois de plus que la Force doit être en mesure de remplir son mandat dans les meilleures conditions de sécurité.

L'Union européenne tient de nouveau à affirmer que l'Iraq doit se conformer sans tarder à toutes les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous marquons l'espoir que l'Iraq, afin de retrouver sa place dans la communauté internationale, se conformera à l'intégralité des obligations qui sont les siennes. Cependant, force nous est de constater que le bilan reste jusqu'à ce jour négatif, comme en témoigne le non-respect par l'Iraq de l'inviolabilité de la frontière internationale qu'il partage avec le Koweït et de la souveraineté de ce pays en général. La politique de répression systématique à l'égard de la communauté chiite des marais du sud, de même que la poursuite du blocus économique contre les gouvernorats du nord, alourdissent ce bilan peu encourageant. Par ailleurs, l'Iraq doit encore consentir à l'application des résolutions 706 (1991) et 712 (1991), dont les dispositions visent à améliorer les conditions de vie de la population civile iraquienne. L'Union européenne accueille favorablement la récente acceptation officielle et inconditionnelle de la résolution 715 (1991) par l'Iraq. Nous marquons l'espoir que l'Iraq s'engagera à coopérer avec la Commission spéciale des Nations Unies et

l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le cadre de la mise en oeuvre des plans de contrôle et de vérification.

Dans le contexte de l'effort collectif engagé contre le fléau du terrorisme international, l'Union européenne marque son attachement à la pleine et prompt application de la résolution 883 (1993) du Conseil de sécurité par la Libye.

L'Union européenne est préoccupée par le rejet exprimé par les autorités iraniennes à l'égard de l'accord israélo-palestinien du 13 septembre dernier. Nous espérons que l'Iran abandonnera cette attitude négative à l'égard de cet accord historique et assumera sans retard le rôle qui lui revient dans la promotion d'une paix globale au bénéfice de tous les Etats de la région. Notre préoccupation s'étend également au domaine des libertés et des droits fondamentaux des individus et des minorités en Iran. Le maintien de la condamnation à mort par la *fatwa* prononcée à l'encontre de l'écrivain Salman Rushdie reste pour nous une claire violation des droits de l'homme et du droit international en tant que tel. D'autre part, l'Union européenne attend de l'Iran davantage de transparence pour permettre un contrôle suivi de l'acquisition des armes de destruction massive par ce pays.

Je voudrais conclure en soulignant l'engagement ferme de l'Union européenne dans la recherche active d'une paix et d'une stabilité durables et globales au bénéfice de tout le Moyen-Orient. Nous continuerons à ne ménager aucun effort pour contribuer à un règlement d'ensemble dans cette partie du monde, à laquelle tant de liens passés et présents nous unissent et de laquelle nous nous sentons si proches.

M. Elaraby (Egypte) (*interprétation de l'arabe*) :

Notre débat sur la situation au Moyen-Orient se déroule en un moment important de l'histoire de la région. Le processus de paix qui a commencé à Madrid a été fructueux, car il a débouché sur un accord préliminaire entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël sur la reconnaissance mutuelle et sur l'adoption de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. Des progrès ont également été faits dans les négociations jordano-israéliennes au cours desquelles les deux Etats se sont entendus sur l'ordre du jour des prochaines négociations.

Le fait que des négociations directes ont commencé et qu'elles ont abouti à un accord en vertu duquel les forces israéliennes doivent se retirer de certains des territoires occupés nous porte à l'optimisme et nous donne lieu d'espérer que cet accord sera un premier pas vers l'application intégrale des résolutions internationales sur lesquelles repose le processus de paix, à savoir les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dont l'élément fondamental est l'instauration d'une paix juste et globale, qui

comprend le retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967 et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes.

Nous ne pensons pas faire preuve d'un optimisme exagéré en espérant que des progrès seront également réalisés dans les négociations entre la Syrie et Israël en vue d'aboutir à une paix totale entre les deux pays et de voir la Syrie recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de ses terres occupées des hauteurs du Golan. Nous sommes convaincus que la marche vers la paix est indivisible. Et si les parties sont vraiment sincères dans leur vouloir et leurs intentions tous les peuples de la région apporteront leur plein appui et feront les sacrifices nécessaires pour parvenir à une paix d'ensemble.

On disait de certains Etats dans le passé qu'ils ne pourraient mener la guerre sur plus d'un front à la fois. Toutefois, il est difficile de justifier tout retard dans la marche vers la paix sous le prétexte que l'on ne peut mener le processus de paix sur deux ou trois fronts à la fois.

L'Egypte a fait l'expérience de la paix dans un contexte difficile et a consenti de nombreux sacrifices. Néanmoins, elle est restée fermement attachée à ce choix. Aujourd'hui, les dispositions du traité de paix conclu entre l'Egypte et Israël, qui reflètent la véritable interprétation de la formule d'échange total de territoire contre la paix complète, restent un puissant repère et un modèle à suivre. On pourrait arguer que, si cette expérience novatrice s'était soldée par un échec, le processus de paix en cours n'aurait jamais pu être lancé ni connaître le succès un de ces jours. L'Egypte attache une importance particulière aux négociations multilatérales sur le désarmement, qui, nous l'espérons, permettront d'atteindre le but que l'Egypte a toujours recherché à l'Assemblée générale et dans d'autres instances, à savoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

L'Egypte a demandé que l'on renonce aux concepts d'hégémonie, de supériorité militaire et d'occupation des terres pour garantir la sécurité. Elle a réaffirmé qu'une paix globale serait la seule garantie véritable de sécurité pour toutes les parties. A l'ombre d'une paix complète et globale, la menace d'une prolifération des armes nucléaires continuera de planer sur l'avenir de la région tout entière. L'Egypte invite donc Israël à engager des négociations sérieuses sur le désarmement nucléaire, à accepter de soumettre ses installations nucléaires à des garanties internationales et à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Egypte participe activement aux négociations multilatérales pour une coopération régionale au Moyen-Orient, car elle estime que ces négociations pourraient inciter toutes

les parties à faire des progrès dans les pourparlers bilatéraux en vue de parvenir à cette coopération régionale souhaitée. L'Égypte a récemment accueilli le groupe de travail sur l'environnement dans le cadre des négociations multilatérales. Nous espérons que les documents des Nations Unies ayant trait au conflit du Moyen-Orient constitueront prochainement des textes de référence dans l'enseignement de l'histoire. Nous attendons avec impatience le jour où l'ONU jouera un rôle essentiel en aidant tous les peuples du Moyen-Orient à développer leur économie et à améliorer leur niveau de vie. Nous estimons que le rôle que l'ONU joue en soutenant le peuple palestinien dans ses premiers pas vers l'instauration d'une paix juste et globale pourrait servir d'exemple en ce qui concerne le rôle que nous anticipons pour notre organisation internationale. Nous pensons être sur le point d'atteindre cet objectif. Pour ce faire, nous avons besoin du plein appui de la communauté internationale. L'Égypte, pour sa part, continue de faire de son mieux pour faire progresser les négociations de paix. L'Égypte est actuellement le pays hôte des pourparlers palestino-israéliens en cours sur l'application de la Déclaration de principes. Elle pousse Israël et les autres parties à faire des progrès similaires dans les autres domaines. Nous espérons que l'Assemblée générale continuera d'appuyer fermement les principes sur lesquels doit reposer un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient sous tous ses aspects. Nous espérons que ce règlement contribuera grandement à l'évolution de la situation au Moyen-Orient et permettra à la région de recouvrer son autorité et son prestige afin de pouvoir participer au progrès de l'humanité.

M. Parameswaran (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) :

C'est presque depuis les premiers jours de l'Organisation des Nations Unies que l'Assemblée générale est saisie de la question du conflit au Moyen-Orient. La question de Palestine est au coeur de la question. Malgré les nombreux efforts faits pour parvenir à un règlement complet et global de ce très difficile problème, qui concerne les intérêts du peuple palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et un certain nombre de pays de la région, la paix, malheureusement, nous a toujours échappé.

La signature de la récente Déclaration de principes entre l'OLP et Israël concernant la Rive occidentale et la bande de Gaza marque une nouvelle étape vers une solution complète et globale du conflit qui dure depuis si longtemps au Moyen-Orient. Cette évolution sans précédent, que nous pensions jusqu'alors impossible, a pu avoir lieu grâce au nouveau climat qui caractérise aujourd'hui les relations internationales après la fin de la guerre froide.

Il y a deux jours, lors de l'examen par l'Assemblée du point 35 de l'ordre du jour, "Question de Palestine", la Déclaration de principes entre l'OLP et Israël a été très

favorablement accueillie par les Etats Membres. Toutefois, l'élan suscité par cette première mesure a besoin d'être préservé. Nous réitérons donc notre appel aux parties directement intéressées afin qu'elles veillent à l'application totale et en temps voulu des différents accords énoncés dans la récente Déclaration de principes.

Cependant, la Déclaration de principes n'est qu'une étape dans la longue recherche d'une paix définitive au Moyen-Orient. Alors qu'elle répond aux préoccupations premières du peuple palestinien et d'Israël, il faut aussi s'occuper activement des autres questions en suspens concernant les autres Etats du Moyen-Orient, tels que la Syrie, la Jordanie et le Liban, en déployant des efforts constants pour parvenir à un règlement global. Toutes ces questions s'inscrivent dans le cadre de l'examen actuel par l'Assemblée générale du point 34 de l'ordre du jour, "La situation au Moyen-Orient".

La Malaisie a toujours appuyé un règlement global du conflit au Moyen-Orient, une solution qui apporterait une paix et une stabilité durables à tous les pays de la région, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Optimistes, nous pensons que la bonne volonté politique qui a fait avancer la signature de la Déclaration de principes OLP-Israël pourrait maintenant être mise à contribution pour régler également les problèmes en suspens dans le conflit du Moyen-Orient. A cet égard, Israël devrait maintenant poursuivre des négociations qui aboutiraient à son retrait des hauteurs du Golan syrien ainsi que des autres territoires arabes occupés, ce conformément aux diverses résolutions des Nations Unies.

Nous espérons également que tous les Etats Membres s'abstiendront de toute intervention qui compliquerait davantage la recherche d'une solution globale à ce problème. Les Etats Membres devraient aussi se conformer strictement à la résolution 47/63 B du 11 décembre 1992 de l'Assemblée générale, qui traite du transfert par certains Etats de leurs missions diplomatiques à Jérusalem, en violation de la résolution 478 (1980) du 20 août 1980 du Conseil de sécurité. En effet, la Malaisie est fermement convaincue que la question de Jérusalem en elle-même devrait bénéficier d'un examen spécial dans le processus de paix.

Il faut aussi examiner d'autres questions pertinentes, dont la croyance courante qui veut qu'Israël soit doté de capacité nucléaire. Il ne fait aucun doute que cette croyance a suscité la crainte dans les pays de la région et qu'elle y a contribué en grande partie à l'accumulation d'armes. S'il est vrai qu'Israël est doté de capacité nucléaire, ses activités et ses installations nucléaires devraient donc être soumises aux garanties et aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au sujet de la question nucléaire, il est important que l'ONU traite sur le même pied

tous les pays dont on pense qu'ils disposent de capacités nucléaires. La Malaisie rappelle son engagement envers la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'une zone exempte d'autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et biologiques.

Nous avons constaté cette année une évolution positive dans la recherche d'une paix permanente au Moyen-Orient. Ce processus doit progresser sans subir de retard. Il est à espérer que lorsque nous nous saisirons de cette question à la prochaine session, nous serons à même de noter de nouveaux progrès au Moyen-Orient.

M. Pitsuwan (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un sentiment renouvelé de fierté et de confiance dans le mérite du système international de négociation que je prends cet après-midi la parole devant l'Assemblée. Sous la direction éclairée de notre président, et inspirées par les perspectives de paix, d'harmonie, de prospérité collective et d'unité, nos nations civilisées sont témoins de la rédaction d'un nouveau chapitre de l'histoire.

En ce moment, une nouvelle vague d'espoir envahit le Moyen-Orient, en raison de la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine. En effet, le monde a assisté à un nouveau départ lorsque le Président Arafat et le Premier Ministre Rabin se sont serré la main dans la cour sud de la Maison Blanche, à Washington, le 13 septembre 1993; cela est la première étape d'un plan de cinq ans pour le règlement permanent du conflit au Moyen-Orient. Le Gouvernement royal thaïlandais félicite les deux hommes de la sagesse, de la prévoyance et du courage dont ils ont fait preuve en entamant le processus qui, il faut l'espérer, mettra fin à l'un des conflits territoriaux les plus déchirants de ce siècle.

Cependant, il ne faut pas oublier qu'aucune signature présidentielle ne peut garantir la paix et la prospérité. Au contraire, l'euphorie démontrée récemment a été gâtée par la violence et les effusions de sang, ce qui a démontré la fragilité de l'accord de paix. A la lumière de ces événements, la communauté internationale doit continuer de travailler avec les deux parties pour garantir et assurer l'harmonie mutuelle. Ma délégation exhorte toutes les parties à donner leur plein appui à ce règlement de paix pour le rendre durable et tangible. Le Gouvernement royal thaïlandais continuera de surveiller cette évolution positive et de prêter son aide au processus de paix par tous les moyens pacifiques.

La signature de la Déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés est une percée bienvenue après des années de conflit et d'impasse. Mon gouvernement espère que la communauté internationale

reconnaîtra bientôt la souveraineté nationale et politique du peuple palestinien. Nous demandons aux Nations Unies de guider le processus de paix et de garantir le droit inaliénable du peuple palestinien à l'indépendance et l'autodétermination. Réaffirmant qu'il est inadmissible d'acquiescer du territoire par la force, le Gouvernement thaïlandais encourage de même Israël à accélérer le retrait initial de ses troupes de la bande de Gaza et de la région de Jéricho, ainsi que d'autres territoires arabes occupés. De telles mesures propres à insuffler la confiance dans le processus de rétablissement de la paix au Moyen-Orient devraient, pensons-nous, permettre de parvenir vraiment à l'instauration d'une paix et d'une justice fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Commençant à Madrid et finissant à Washington, le processus de cet accord de paix tant attendu est en effet le point culminant d'années de débats, de délibérations et de patience. Ma délégation reconnaît aussi le rôle indéniable joué à cet égard par les négociations de paix entre la Jordanie et Israël. Le Gouvernement royal thaïlandais applaudit l'adoption d'un ordre du jour commun entre l'État d'Israël et le Royaume hachémite de Jordanie comme une autre contribution utile à un règlement durable au conflit arabo-israélien.

La Thaïlande, comme la Jordanie, connaît bien les problèmes créés par les conflits régionaux et les courants de réfugiés qui affectent les pays voisins. Ma délégation salue la délégation de la Jordanie, pays qui a accepté d'accueillir et de prendre soin d'un grand nombre de réfugiés qui, depuis 1948, ont fui les conflits et la misère pour rechercher la paix, la tranquillité et un abri sûr. A notre tour, nous nous réjouissons de l'adoption de cet ordre du jour commun et nous espérons qu'il conduira à une nouvelle acceptation de solutions mutuellement satisfaisantes.

Dans quelques jours, nous célébrerons le quarante-quatrième anniversaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Celui-ci, on le sait, a fonctionné avec détermination et efficacité. Opérer malgré des contraintes budgétaires au milieu de l'Intifada a en effet compromis l'exécution du mandat de l'UNRWA. Cependant, l'UNRWA s'est bien débrouillé. Dans un environnement extrêmement hostile, l'Office a été en mesure de fournir de nombreux services à des millions de réfugiés dans la région. La formation primaire ou professionnelle, les soins généraux de santé et une réduction drastique du taux de mortalité, tout cela a contribué à préserver la culture et les traditions palestiniennes.

Bien qu'il soit important que l'UNRWA continue de s'acquitter de la difficile tâche de fournir l'assistance nécessaire aux réfugiés palestiniens, nous croyons également

qu'il devrait maintenant se concentrer sur la mise en oeuvre efficace d'un programme intégré d'assistance comme partie intégrante du processus de reconstruction et de redressement. A cet égard, le Gouvernement royal thaïlandais continuera d'appuyer les travaux de l'UNRWA jusqu'à l'avènement d'une paix globale au Moyen-Orient.

Un armistice armé et une solution politique ne sont pas suffisants à eux seuls pour générer le bien-être économique et social, condition préalable indispensable à une paix juste et durable. Les travaux de l'UNRWA, par le passé, ont sensiblement contribué à la lutte politique des Palestiniens. De l'avis de ma délégation, l'excellent bilan de l'UNRWA doit être maintenu; n'oublions pas que les réfugiés ne sont pas la responsabilité de l'ONU seule, mais la responsabilité de toutes les nations en tant que membres de la communauté internationale.

Nous avons vu deux ennemis acharnés se serrer la main et prendre l'engagement d'instaurer la paix. Le Gouvernement thaïlandais aimerait féliciter une fois de plus toutes les parties qui ont participé à la conclusion de ces accords historiques. La Thaïlande est prête à faciliter le processus de paix et à ne rien ménager pour parvenir à une paix juste, durable et globale. Nous sommes véritablement encouragés de voir que la paix reviendra en Terre sainte.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) :

Au nom de la délégation de l'Etat du Koweït, je suis heureux d'exprimer nos remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts qu'il a déployés et pour le rapport qu'il a présenté sur la situation au Moyen-Orient.

L'Assemblée générale examine aujourd'hui le point inscrit à l'ordre du jour de la présente session qui est intitulé "La situation au Moyen-Orient", à l'ombre d'une série de changements radicaux intervenus sur la scène politique internationale, en particulier au Moyen-Orient. Au niveau international, et avec la fin de la guerre froide, la coopération a remplacé l'affrontement entre les Etats; cela a fourni une occasion unique de sortir de l'impasse au Moyen-Orient, ainsi que l'a démontré la signature de l'accord palestino-israélien concernant le retrait d'Israël de Gaza et de Jéricho, qui doit commencer dans les deux semaines prochaines, avec l'aide de Dieu.

Nous considérons cet accord comme étant simplement le début d'un processus intégré visant à parvenir à une paix globale fondée sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en Syrie, au Liban et en Palestine. Dans ce contexte, l'examen par l'Assemblée générale des points concernant la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient revêt une importance particulière. Nous croyons que

la discussion de ces questions dans ce contexte contribuera à la création d'un climat favorable aux efforts supplémentaires nécessaires pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien.

Il ne fait aucun doute que la réalisation d'un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient est un des objectifs essentiels à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le processus de paix qui a commencé à Madrid, et les négociations bilatérales et multilatérales devraient être considérés comme étant la voie menant à l'instauration d'une paix permanente dans la région du Moyen-Orient. Ils ne devraient pas être perçus comme devant assurer le triomphe d'une partie et la défaite d'une autre, mais plutôt comme devant donner la chance à tous les peuples de la région de vivre en paix et en sécurité.

Ce qui importe aujourd'hui c'est le fait que la communauté internationale est maintenant parvenue à un consensus sur les principes de base nécessaires à un règlement global au Moyen-Orient, fondé sur le principe d'échange de territoire contre la paix. Ces principes peuvent être résumés comme suit : tout d'abord, Israël doit se retirer des territoires arabes palestiniens et des autres territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem et les hauteurs du Golan syrien arabe, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; deuxièmement, Israël doit se retirer du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, doit respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et doit s'abstenir de toute ingérence dans les affaires internes libanaises; troisièmement, les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, doivent être reconnus et respectés; et, quatrièmement, le droit de tous les Etats de la région de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues doit être respecté.

Le Koweït a participé aux négociations multilatérales demandées par la Conférence de paix de Madrid sur le Moyen-Orient. Nous étions alors convaincus, et nous le sommes toujours, que l'on doit parvenir à un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient et de la question de Palestine qui en est le centre. Tout règlement devrait se fonder sur la légalité internationale et les normes du droit international.

Un des buts les plus importants de la création de l'ONU était d'établir des relations amicales entre les Etats, sur la base du respect du principe de l'égalité des droits et du droit à l'autodétermination de tous les peuples du monde, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le droit à l'autodétermination est un droit national fondamental

visant à garantir les autres droits nationaux de tout peuple qui veut créer sa propre entité nationale indépendante, c'est-à-dire, les droits à l'indépendance et à la souveraineté.

Le droit à l'autodétermination doit être exercé sans pressions extérieures et sans mesures répressives. Le plein respect des droits légitimes du peuple palestinien est un élément indispensable à toute paix juste et durable au Moyen-Orient.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration continue de la situation dans les territoires palestiniens occupés, provoquée par les pratiques auxquelles ont recours les autorités d'occupation. En dépit de leurs promesses et de leurs obligations, en cette période surtout où se dessinent de grands espoirs en faveur d'une paix juste.

Selon les informations contenues dans le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien non seulement les violations des droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés se poursuivent, mais elles prennent des proportions de plus en plus graves à la suite de la répression implacable de l'Intifada, soulèvement civil palestinien qui a commencé il y a quelque cinq ans et demi.

Nous devons rappeler ici que l'occupation représente en soi une violation grave des droits fondamentaux de l'homme. Au Koweït nous savons bien, pour les avoir vécues, ce que signifient invasion et occupation, à cause de l'agression brutale iraquienne perpétrée contre mon pays.

Nous sommes convaincus que le processus de paix devrait être assorti de mesures de confiance visant à réduire les difficultés auxquelles fait face le peuple palestinien sur son propre territoire, et d'une amélioration du climat politique général au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous nous demandons comment Israël peut prendre des mesures contraires aux mesures de confiance? La Cour suprême d'Israël a rendu un jugement selon lequel la mosquée Al-Aqsa faisait partie du territoire de l'Etat d'Israël, et que tous les travaux de restauration et d'entretien entrepris dans cette mosquée étaient soumis aux règles de planification et de construction d'Israël et à ses lois relatives aux monuments antiques. La décision israélienne est en contradiction avec les résolutions du Conseil de sécurité qui considèrent que toutes les mesures et dispositions qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem sont non valides et ne peuvent modifier ce statut. En vérité, nous attendons d'Israël qu'il prenne des mesures à l'appui de l'accord palestino-israélien et qu'il construise des ponts de confiance entre les peuples palestinien et israélien. Ce dont nous sommes témoins aujourd'hui est contraire à nos attentes. Ces mesures israéliennes sont annonciatrices de conséquences néfastes qu'il faut éviter à tout prix.

Toutes les parties, y compris les parties aux négociations et celles qui peuvent contribuer à leur progrès, devraient adopter une approche constructive et responsable et rejeter toute mesure qui pourrait compliquer le processus de paix. Nous espérons que l'ONU travaillera au renforcement des négociations arabo-israéliennes en cours. Mon pays appuie la suggestion faite par le Secrétaire général dans son rapport qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer la participation de l'ONU au processus de négociations dont toutes les parties se félicitent.

Il convient de rappeler ici que les premières opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont eu lieu dans le Moyen-Orient et que, en termes humanitaires, économiques et sociaux, l'ONU n'a jamais cessé d'apporter son aide dans la région. Le Koweït, comme tous les autres pays arabes, se réjouirait d'une participation effective de l'ONU afin de parvenir à un règlement juste et durable et d'assurer les fondations de la paix, dont la plus importante est le développement économique et social, un élément essentiel de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays exhorte toutes les parties concernées à adopter une approche saine afin de montrer leur bonne foi et d'instituer des mesures de confiance mutuelle. Lorsqu'un règlement pacifique, global, juste et durable interviendra, mon pays appuiera les efforts d'édification de la paix et du redressement économique de la région. Le moment est venu de regarder au-delà des considérations à court terme. Nous devons avoir une vision claire de l'avenir. Le moment est venu de recouvrer la confiance des peuples de la région en s'efforçant d'ouvrir de nouvelles perspectives de tranquillité, de prospérité, de stabilité et de progrès, qui permettraient à la région du Moyen-Orient de continuer à jouer un rôle précieux pour le progrès de l'humanité.

M. Momin (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) :

Nous avons salué la signature de la Déclaration de principes par l'Organisation de libération de la Palestine et les autorités israéliennes, et nous sommes heureux de constater que les négociations en cours entre les deux parties se fondent sur cette Déclaration. Cependant, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer le succès de la Déclaration dans la pratique. Un certain nombre de problèmes semblent pouvoir causer de grandes difficultés, tels que le statut de Jérusalem, les colonies israéliennes et la question des réfugiés.

Le Brunéi Darussalam espère que les négociations de paix en cours mèneront à la restauration des droits inaliénables des Palestiniens, y compris le droit à un Etat palestinien indépendant, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous espérons en outre que ceci mènera à son tour à une paix globale et durable dans l'ensemble du

Moyen-Orient. Nous croyons, par conséquent, qu'il est de la responsabilité collective de faire en sorte que les espoirs et les aspirations exprimés dans la poignée de main qu'ont échangée les dirigeants palestinien et israélien à Washington, D. C., le 13 septembre de cette année, deviennent réalité.

La signature de la Déclaration ouvre aux Palestiniens de nouvelles possibilités. Cependant, ils doivent maintenant chercher à assurer leur développement économique et social. La communauté internationale peut les aider dans ce domaine, et le Brunéi Darussalam est prêt à y contribuer.

Nous estimons que pour parvenir à une solution durable au Moyen-Orient, le processus de paix actuellement en cours doit être soutenu non seulement de l'extérieur de la région mais aussi par toutes les parties de la région. Nous exhortons toutes les parties intéressées à tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le processus de paix et de travailler non seulement à la réalisation des objectifs immédiats, mais aussi à l'instauration d'une paix et à une stabilité durables dans la région.

Nous tenons à redire que la signature de la Déclaration n'est qu'une étape, importante il est vrai, vers la paix et la stabilité à long terme dans la région. Nous espérons également que la communauté internationale appuiera le processus pour faire en sorte que la région du Moyen-Orient, qui a été le théâtre de tant d'hostilité et de conflits violents, puisse enfin vivre dans la paix et la stabilité.

M. Abdullah (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : L'année écoulée passera dans les annales de l'histoire comme une année pendant laquelle d'importantes initiatives ont été prises en faveur d'une solution négociée au conflit israélo-arabe. Une importance particulière doit être attachée à cet égard à l'abrogation de la loi israélienne interdisant tout contact avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à la décision de négocier directement avec les représentants de l'OLP et, surtout, à la signature historique de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. Il s'agit là de grands pas en avant faits par l'OLP pour obtenir ce qu'elle attendait de longue date : ses droits politiques et nationaux. Ma délégation s'est également félicitée de l'accord sur un ordre du jour commun intervenu dans le cadre des négociations de paix jordano-israéliennes. Cet accord est la plus importante mesure prise par la Jordanie et Israël en faveur d'un traité de paix dans le cadre d'un règlement israélo-arabe. Ainsi, on peut dire à juste titre que davantage de progrès ont été effectués récemment sur la voie de la paix dans cette région qu'en tout autre moment au cours des 15 dernières années.

Notre optimisme a encore été accru à la suite des commentaires encourageants faits par de nombreux Etats Membres au cours de notre débat durant la présente session,

notamment ceux des représentants d'Israël, de la Jordanie et de l'OLP. Compte tenu de la tendance au règlement pacifique des conflits dans diverses régions, il est évident que notre attention doit demeurer axée sur les questions primordiales du Moyen-Orient et particulièrement sur la nécessité de faire des progrès vers un règlement pacifique du conflit qui a si longtemps maintenu la région dans un état permanent de turbulence et d'instabilité. Ainsi, il existe aujourd'hui un sentiment indéniable de frustration à l'égard du *statu quo*, que nous partageons avec les parties au conflit, et un vif désir d'intensifier les négociations dans un cadre mutuellement acceptable.

Toutefois, nous reconnaissons également qu'il existe un profond sentiment de désillusion, qui contraste vivement avec ces tendances positives. De nombreux Etats Membres espéraient ardemment que le processus de mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne progresserait avec toute la promptitude voulue et donnerait ainsi un élan indispensable à l'examen des diverses dimensions liées du conflit israélo-arabe. Toutefois, à notre profonde consternation, ces négociations ont rencontré des difficultés et des obstacles nombreux qui sont contraires tant à la lettre qu'à l'esprit de la Déclaration. La situation est encore aggravée par la persistance des politiques et des pratiques israéliennes dans les territoires occupés et par l'inflexibilité dont fait preuve Israël dans les négociations, ce qui ne peut qu'avoir des conséquences plus grandes. Nous estimons donc qu'il est impératif que les gains obtenus jusqu'à maintenant ne soient pas perdus, et nous appelons Israël à réorienter les négociations de façon à instaurer une paix permanente dans la région.

Dans ce contexte, le processus de transfert de pouvoirs aux autorités palestiniennes dans toute la Cisjordanie acquiert une importance immédiate. Cela devrait être suivi par des démarches soutenues dans d'autres domaines des négociations israélo-arabes, fondées sur le cadre établi par les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et sur un retrait complet des forces israéliennes de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, les hauteurs du Golan syrien et le sud du Liban. De plus, comme de nombreux autres pays, nous convenons que l'ONU devrait jouer un rôle actif, surtout du fait qu'elle a sensiblement contribué antérieurement à la paix au Moyen-Orient et qu'elle pourra continuer de le faire. Il nous incombe à tous de favoriser des négociations fructueuses, qui continuent d'offrir le meilleur espoir de progrès réels, tellement essentiels pour les peuples du Moyen-Orient. Nous reconnaissons que toutes les questions fondamentales doivent absolument être réglées et qu'il n'y aura pas de paix véritable tant que les parties auront à s'inquiéter de leur intégrité territoriale, de leur indépendance politique et de leur droit d'exister en paix et que les intérêts légitimes de toutes les

parties concernées, y compris les Palestiniens, ne seront pas pris en compte.

Finalement, ma délégation a noté avec une profonde satisfaction les événements positifs qui se sont produits au Liban, notamment les progrès soutenus accomplis dans la réconciliation nationale et les démarches effectuées pour assurer la pleine autorité du Gouvernement sur tout le territoire du pays. Cependant, le sud du Liban continue d'être occupé par des laquais mis en place par Israël. L'Indonésie a condamné dans le passé cette occupation illégale et appuyé la résistance du peuple libanais, qui souhaite libérer son pays. Nous attendons avec impatience le jour où la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban seront rétablies et où l'autorité de son gouvernement prévaudra sur tout le territoire du pays.

Aujourd'hui, il existe au Moyen-Orient un désir de paix plus fort peut-être que dans le passé. Il est donc essentiel d'éviter que la région ne retombe dans une autre ère de tension et de luttes, d'affrontement et d'instabilité, avec les conséquences inimaginables que cela implique. Nous devons plutôt saisir l'occasion historique qui se présente à nous et canaliser notre volonté collective pour faire du processus de paix actuel un tournant irréversible de l'histoire. Les espoirs et les intérêts des peuples du Moyen-Orient et même du monde entier appellent la réalisation des objectifs communs de paix véritable, de sécurité commune et de prospérité généralisée.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) :

En raison de son importance stratégique, économique et culturelle, le Moyen-Orient a été le talon d'Achille de la situation en matière de sécurité pour le monde entier. La situation au Moyen-Orient a entraîné plusieurs guerres dans le passé. Aujourd'hui, après les résultats prometteurs des pourparlers israélo-palestiniens et israélo-jordaniens, nous pouvons dire que l'inflammation de ce talon d'Achille n'est plus aussi douloureuse. Oui, le traitement a été amorcé. Il sera complexe, onéreux, long et peut-être même douloureux, mais il sera, à notre avis, absolument nécessaire. Il n'y a pas de solution de rechange. Le processus a été entamé et nous savons qu'il s'agit de la seule voie vers la solution du conflit israélo-arabe et du règlement véritable de la question palestinienne. Le conflit au Moyen-Orient constitue un ensemble de problèmes que les parties concernées doivent régler un par un.

A notre avis, la tension dans les territoires occupés et dans toute la région ne peut être réduite que grâce à un règlement global et juste du conflit israélo-arabe et de la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Nous nous

réjouissons du fait que la Déclaration de principes israélo-palestinienne se définit elle-même comme un élément de tout le processus de paix du Moyen-Orient et que les pourparlers israélo-palestiniens ultérieurs sont conçus de façon à contribuer à un règlement fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous croyons que ce processus prometteur contribuera également au plein rétablissement de la souveraineté du Liban sur le sud de son territoire, sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Et, finalement, le droit à l'autodétermination de toutes les nations de la région, y compris les Palestiniens, doit être confirmé dans tous ses aspects et dans le cadre du droit international. J'espère que nous assisterons à l'instauration d'une paix durable, globale et juste au Moyen-Orient, qui sera propice à un développement d'ensemble et qui contribuera à la stabilité et à la sécurité dans le monde.

La République tchèque se félicite sans réserve du processus de paix au Moyen-Orient. Alors que nous sommes sur le point de devenir membre non permanent du Conseil de sécurité pendant 1994 et 1995, nous tenons à souligner que nous ne ménagerons rien pour appuyer ce processus afin qu'il puisse aboutir à une conclusion heureuse. Nous comprenons pleinement que les négociations actuelles ne forment que le début d'un processus très long et complexe. Nous sommes au début d'un chemin semé d'embûches. Mais nous pensons qu'avec l'appui de la communauté internationale, et je songe non seulement à l'appui moral, mais aussi à l'appui financier, technique et économique, ce but pourra être atteint. Mon pays, comme tant d'autres pays du monde, est prêt à participer au programme d'assistance économique au Moyen-Orient, et surtout aux territoires occupés.

Le Moyen-Orient a aujourd'hui la chance de devenir un exemple pour le règlement d'autres différends ethniques, religieux et territoriaux dans le monde par des moyens politiques. Maintenant, après de longues décennies de souffrances et de lutte et en se fondant sur leur propre expérience, les pays du Moyen-Orient peuvent montrer au reste du monde que le terrorisme et les autres types de violence ne permettent pas d'arriver à un règlement, et que bien au contraire, ils y font obstacle. La République tchèque s'oppose aux efforts visant à résoudre les conflits par la violence, condamne le terrorisme et pense que l'exemple du Moyen-Orient convaincra tous ceux qui pourraient encore douter que des différends aussi difficiles à régler que celui du Moyen-Orient puissent être résolus par des moyens pacifiques.

D'autres éléments de la situation compliquée au Moyen-Orient doivent également être pris en compte. Prenez, par exemple, l'influence directe extrêmement importante qu'exerce la situation dans le golfe Persique sur le reste du Moyen-Orient. Les suites de l'agression iraquienne contre

l'Etat souverain et indépendant du Koweït montrent combien est fragile la ligne qui sépare la paix de la guerre et combien le rôle de la communauté internationale est important pour cette région. Nous sommes encouragés par les succès enregistrés dans la reconstruction du Koweït, mais nous savons aussi que l'Iraq ne s'est pas acquitté de toutes ses obligations. De cette tribune, j'aimerais confirmer que la République tchèque appuie le Koweït lorsqu'il demande, avec raison, que l'Iraq respecte toutes les résolutions concernant la réparation des dommages. Nous appuyons la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité relative au tracé de la frontière entre le Koweït et l'Iraq, et nous sommes particulièrement chagrinés par le problème humanitaire des citoyens koweïtiens détenus et disparus en Iraq.

Aujourd'hui, nous assistons avec satisfaction à la reconstruction pacifique du Liban, qui vient de célébrer son cinquantième anniversaire en tant qu'Etat. Il n'y a pas si longtemps, ce pays était au bord de la destruction. La paix a été rétablie dans ce beau pays, et avec elle la perspective d'un avenir meilleur et d'une prospérité nouvelle. Là aussi, mon pays tient à apporter son aide et à participer à des projets de reconstruction spécifiques.

Nous partageons les espoirs de la plupart des pays du monde en ce qui concerne l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Ces espoirs se fondent sur notre conviction que même des conflits aussi longs et difficiles que ceux qui existent dans cette région doivent pouvoir être réglés, et ce par des moyens pacifiques.

M. Al-Zaabi (Emirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) :

C'est un plaisir pour moi que de pouvoir intervenir au nom des Emirats arabes unis sur le point 34 de l'ordre du jour "La situation au Moyen-Orient". A cet égard, qu'il me soit permis d'exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nos remerciements les plus sincères et notre profonde reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés dans ce domaine.

Le monde entier a salué le succès enregistré par les négociations palestino-israéliennes reflété dans la Déclaration de principes signée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël comme un premier pas vers une paix juste et durable au Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous voudrions souligner la nécessité de parvenir à des progrès dans tous les autres domaines ayant trait à un règlement d'ensemble de la question du Moyen-Orient, notamment aux niveaux des négociations syro-israéliennes et libano-israéliennes.

De nombreux efforts ont été déployés et des tentatives ont été faites par certains Etats, aux niveaux régional et international, pour faire avancer ces négociations et garantir

leur succès. Nous espérons que ces efforts et ces tentatives seront couronnés de succès et aboutiront à des mesures positives, à savoir le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, notamment des hauteurs du Golan syrien, de la ville sainte d'Al Qods et du Sud-Liban, et l'application des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et du droit international relatif au traitement des civils vivant sous occupation, notamment de la quatrième Convention de Genève de 1949.

La communauté internationale convient que la question de Palestine est au coeur de la question du Moyen-Orient. C'est là un fait reconnu. Les deux questions sont donc interliées et ne peuvent être séparées l'une de l'autre. Etant donné ce fait, et afin de faire avancer le processus de paix vers un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien, nous pensons que la communauté internationale se doit de déployer de nouveaux efforts, pour faire avancer plus vigoureusement le processus de paix et pour aplanir tous les obstacles et toutes les difficultés qui se trouvent sur son chemin.

L'une des conditions préalables essentielles au succès du processus de paix au Moyen-Orient se trouve être, sans nul doute, la création d'un climat de confiance et de volonté politique. Les mesures prises actuellement sur la voie de la paix ne représentent que les premiers pas sur un chemin long et ardu, semé d'embûches aux plans économique, politique et de la sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré à cette tribune que les Emirats arabes unis s'étaient félicités de la convocation de la Conférence de paix de Madrid ainsi que de la tenue de négociations bilatérales et multilatérales auxquelles nous avons participé. Nous avons également salué la Déclaration de principes signée par l'Organisation de libération de la Palestine et Israël en tant que début positif et premier pas sur la voie d'un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine, fondé sur la légalité internationale telle que reflétée dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, et plus précisément les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et sur le principe d'échange de territoire contre la paix. Ce règlement devrait permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, et devrait concrétiser le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris des hauteurs du Golan et de la ville sainte d'Al Qods.

Notre ministre des affaires étrangères a également déclaré que les Emirats arabes unis appuyaient les efforts soutenus entrepris par le Gouvernement frère du Liban pour étendre sa souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire national libanais et il a demandé la pleine application de la

résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité au titre de contribution à la consolidation de la paix et de la stabilité et à la création des conditions nécessaires au développement économique et social.

Nous espérons que les négociations bilatérales et multilatérales aboutiront à la création d'une situation meilleure sur le terrain et d'un nouveau climat politique au Moyen-Orient, où prévaudront le recours au dialogue pacifique pour régler les différends et les conflits ainsi que la stabilité, la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, qui ont coexisté avec la question de Palestine et la question du Moyen-Orient, de jouer un rôle important pour promouvoir le processus de paix actuel dans tous ses aspects : le développement, ainsi que les aspects politique, économique et social et jusqu'à ce que la paix, la sécurité et la stabilité s'installent dans cette région. Cette paix doit être fondée sur la justice, l'égalité, le respect des droits de l'homme, du droit international et des résolutions internationales pertinentes, afin que les Etats et les peuples de cette région puissent, en permanence, vivre en paix et en sécurité et obtenir ainsi le progrès et la prospérité.

M. Bull (Libéria), Vice-président, assume la présidence.

M. Batu (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) :

Cela fait 45 ans que la question de Palestine et du conflit arabo-israélien est au coeur des troubles que connaît le Moyen-Orient et la cause directe de souffrances humaines infinies et d'un certain nombre de guerres importantes. Située à proximité de la région, la Turquie est naturellement et directement intéressée par le Moyen-Orient et le sort de ses populations. C'est pourquoi nous nous félicitons de la possibilité qui nous est offerte encore une fois d'exposer devant l'Assemblée générale notre position sur la question du Moyen-Orient, qui attend un règlement juste et durable.

Depuis le débat qui a eu lieu à l'Assemblée générale sur cette question l'année dernière, nous avons assisté à des développements considérables. Après des années d'hostilité, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont échangé des lettres de reconnaissance mutuelle. La signature à Washington, par Israël et l'OLP, de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires relatifs à l'autonomie et l'accord israélo-jordanien sur le calendrier commun des négociations qui lui a fait suite représentent un pas historique en avant qui, espérons-le, accélérera le processus de paix et aboutira à un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous voudrions rendre hommage au Président Arafat et au Premier Ministre Rabin pour la sagesse politique dont ils ont fait preuve en surmontant tous les obstacles qui se trouvaient sur leur chemin.

Ayant toujours estimé que la question de Palestine était au coeur du problème du Moyen-Orient, la Turquie s'est félicitée de l'accord israélo-palestinien. Nous estimons que cet accord représente une première, mais cependant essentielle, mesure d'un processus irréversible, qui doit se poursuivre sous tous ses aspects et aboutir à l'objectif ultime : l'instauration d'une paix complète et durable dans la région. L'élan ainsi acquis doit être utilisé pleinement afin d'assurer l'application pacifique et en temps voulu de l'accord et de le compléter par des négociations concrètes en ce qui concerne la Syrie, le Liban et la Jordanie. A ce stade, Israéliens et Palestiniens doivent se rendre compte qu'ils ont un intérêt stratégique vital à assurer la viabilité de cet accord et à faire en sorte que le processus soit irréversible. Les deux parties doivent s'efforcer de comprendre les changements psychologiques qui accompagnent nécessairement l'application de cet accord.

La persistance des actes de violence reste une source de grave préoccupation, et nous demandons à toutes les parties de rompre le cercle vicieux de la violence et des représailles.

Le plein respect, par les autorités israéliennes, de toutes les normes universellement acceptées des droits de l'homme et l'amélioration de la situation économique et sociale des Palestiniens de façon qu'ils puissent se doter d'une infrastructure économique viable sont de la plus grande importance pour pouvoir vaincre les difficultés existantes et faire avancer le processus de paix. Cela aurait également pour effet de réduire la tension politique dans toute la région et d'empêcher certains éléments extrémistes de voir s'accroître leur influence dans la région. La tenue de la Conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Washington, et à laquelle la Turquie a eu le privilège de participer et de contribuer, et la création d'un groupe d'étude de haut niveau des Nations Unies sont des faits nouveaux importants à cet égard.

C'est précisément dans ce contexte que la Turquie est prête à offrir de nouveau son appui. Nous sommes prêts à contribuer au développement de l'infrastructure palestinienne dans différents domaines. Nous pouvons fournir des services et des installations dans les domaines bancaire, financier, agricole et touristique. Nous sommes prêts à fournir une assistance technique et une formation dans divers domaines. Nous sommes prêts à partager l'expérience que nous avons acquise à la suite de la réinstallation de centaines de milliers de réfugiés dans notre pays ces dernières années.

L'accord intervenu récemment entre Israël et l'OLP a fait naître beaucoup d'espoirs quant à l'avènement d'une ère nouvelle au Moyen-Orient. Les dirigeants palestiniens et israéliens ont assumé une responsabilité historique non seulement envers leurs peuples respectifs mais vis-à-vis des peuples de tous les pays de la région. Nous avons pleine confiance dans leur sagesse, leur vision et leur courage. A ce stade, nous sommes convaincus que notre objectif, à l'Assemblée générale, devrait être de créer un climat propice à l'application intégrale de l'accord israélo-palestinien et d'encourager tous les participants au processus de paix à profiter du nouvel environnement pour s'engager davantage dans la recherche de résultats.

Trois ans après le déclenchement de la crise du Golfe, le peuple iraquien continue de connaître des conditions difficiles. Cette situation regrettable est due principalement à la réticence du Gouvernement de Bagdad à se conformer totalement aux exigences formulées dans les résolutions du Conseil de sécurité. En respectant ses obligations, l'Iraq montrerait clairement qu'il est intéressé à reprendre sa place au sein de la communauté internationale. En acceptant récemment d'assumer les obligations énoncées dans la résolution 715 (1991), l'Iraq a fait un pas important en avant. Nous nous en félicitons et espérons que cette attitude positive se maintiendra et conduira à de nouvelles mesures concrètes.

Dans l'intervalle, la communauté internationale doit aider à soulager les souffrances du peuple iraquien. Pour notre part, nous avons pris les devants en fournissant une aide humanitaire depuis 1991. Le programme turc d'aide humanitaire, destiné à alléger la situation de toute la population du Nord de l'Iraq, se déroule sans heurts. Il est exécuté sans préjudice de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Outre le peuple iraquien, certains autres pays, notamment les voisins de l'Iraq, ont subi le contrecoup des sanctions économiques imposées à l'Iraq. Il serait juste que la communauté internationale trouve le moyen de compenser les pertes économiques grandissantes subies par ces pays.

Je voudrais, pour terminer mon intervention, parler de la situation au Liban. La Turquie a suivi avec un vif intérêt l'évolution positive de la situation dans ce pays. Nous attachons une grande importance au maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement libanais pour étendre son autorité et son contrôle à l'ensemble du territoire libanais. Nous insistons sur l'importance de l'application totale et rigoureuse de l'Accord de Taïf par toutes les parties intéressées, et nous insistons également encore une fois sur la nécessité de la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978), qui demande à Israël de

respecter l'intégrité territoriale du Liban et de retirer ses forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

M. Marker (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :
Le Moyen-Orient se trouve actuellement à un tournant. Pour la première fois depuis des décennies, la région semble sur le point de retrouver la paix. Il va sans dire qu'une paix juste et durable permettrait aux pays de la région de concentrer leurs efforts à l'amélioration de la vie de leurs peuples, amélioration des plus nécessaires.

Le Pakistan se félicite des négociations en cours, qui visent à parvenir à une paix globale au Moyen-Orient, et il apprécie le rôle joué à cet égard par les Gouvernements de la Norvège, des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie. Nous partageons l'espoir que ces pourparlers aboutiront rapidement à l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination et au retrait d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem. Nous espérons que le règlement définitif portera de façon appropriée sur tous les aspects de la question du Moyen-Orient, y compris le retour des réfugiés.

L'appui du Pakistan aux justes aspirations du peuple palestinien est bien connu. Nous approuvons les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité comme base pour le règlement des problèmes du Moyen-Orient et de la Palestine.

L'accord intervenu entre l'Organisation pour la libération de la Palestine et Israël — la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie — est un premier pas dont nous nous félicitons vers une solution globale du conflit au Moyen-Orient fondée sur le principe de territoire contre la paix. Nous partageons les attentes de la communauté internationale et espérons que l'accord sera mis en oeuvre, tant dans son esprit que dans sa lettre, aussi rapidement que possible. Cet accord initial pourrait constituer une base solide pour une paix durable au Moyen-Orient.

L'accord relatif au calendrier pour des négociations entre la Jordanie et Israël est un premier pas positif. Il doit maintenant être mené à sa conclusion logique.

Pour que la paix prenne fermement racine au Moyen-Orient, il est également important que des progrès soient réalisés en même temps dans les négociations avec le Liban et la Syrie. Si ces termes fondamentaux de l'équation ne sont pas traités de façon adéquate, la paix restera hors de portée dans cette région.

Il est essentiel de maintenir la dynamique actuelle. Les événements regrettables survenus ces derniers jours dans la bande de Gaza devraient permettre de renforcer la volonté

des parties intéressées et les mener à des accords rapides. Il ne faut pas laisser échapper l'occasion. Des retards injustifiés ne peuvent qu'inverser le processus, et une telle éventualité serait lourde de conséquences pour l'avenir. Nous demandons instamment aux parties intéressées — notamment à Israël — de faire preuve de la souplesse et de l'esprit de conciliation voulus. La nécessité du moment est un engagement sincère à l'égard d'un devenir meilleur. Un tel engagement doit être reflété par des progrès tangibles sur le terrain.

L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses efforts en vue du règlement du problème du Moyen-Orient. L'Organisation et ses institutions spécialisées ont la responsabilité particulière d'accroître l'assistance au peuple palestinien afin de l'aider à construire l'infrastructure socio-économique et les institutions nationales essentielles à la réalisation de la vision de paix, d'amitié et de prospérité dans la Terre sainte. A cet égard, nous nous félicitons des récentes initiatives prises par le Secrétaire général.

La relation étroite qui existe entre le processus politique et la dimension socio-économique du problème ne peut être niée. Elle sera cruciale pour une stabilité durable dans la région. La Conférence de Washington, le 1er octobre, a été le reflet de la volonté de la communauté internationale d'aider les parties à atteindre cet objectif.

Pour sa part, le Pakistan est disposé à contribuer à l'établissement d'une paix durable dans la région sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords entre les parties intéressées. Nous sommes également prêts à participer aux efforts de reconstruction nationale. Les liens du Pakistan avec les peuples du Moyen-Orient ont des racines profondes. Nous espérons renforcer encore les liens naturels de notre histoire commune.

M. Abu Odeh (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, je voudrais présenter à M. Insanally, du Guyana, les félicitations sincères de ma délégation à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée pour la présente session. Ma délégation est sûre que la sagesse, les talents et les compétences administratives de M. Insanally permettront aux travaux de l'Assemblée de se poursuivre sans heurts vers une conclusion réussie, dans le respect des principes de la Charte.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les remerciements sincères et la gratitude de ma délégation au prédécesseur de M. Insanally, M. Stoyan Ganev, pour sa direction compétente et sa contribution louable aux travaux de l'Assemblée.

Deux mois et demi environ se sont écoulés depuis que l'on a assisté à cet événement qui a été le pas le plus important depuis la Conférence de paix sur le Moyen-Orient tenue à Madrid il y a trois ans. Le 13 septembre 1993, le monde entier était témoin de la poignée de main historique entre M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, et M. Itzhak Rabin, Premier Ministre israélien, à la suite de la signature de la Déclaration de principes et de la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP. Dans la perspective historique du conflit au Moyen-Orient, cette poignée de main représentait le début de la réconciliation entre le nationalisme palestinien et Israël.

La réconciliation a commencé à porter des fruits concrets et positifs. Qu'il suffise de mentionner, à cet égard, le fait que Palestiniens et Israéliens ont déjà créé des comités d'action commune et poursuivent activement la mise en oeuvre de la Déclaration de principes dans les délais prévus.

Compte tenu du principe fondamental que la question de Palestine est à la racine et au coeur même du conflit au Moyen-Orient, il devient évident que cette réconciliation représente en effet un premier pas important sur la voie qui doit mener à un règlement juste et global de l'ensemble du conflit au Moyen-Orient, sur la base du droit international. En fait, cet acte, à lui seul, devait rejaillir sur les autres négociations bilatérales et multilatérales. Preuve en est le calendrier commun qui a été signé par la Jordanie et Israël dès le lendemain — le 14 septembre 1993.

La Conférence des donateurs qui s'est tenue le 1er octobre 1993 atteste de l'importance énorme de cet événement historique. La Conférence a réuni 46 pays, dont l'Organisation de libération de la Palestine et la Jordanie. La Conférence a abouti à des résultats concrets et encourageants. En effet, les donateurs ont annoncé des contributions financières concrètes au cours des cinq années à venir pour aider l'autorité palestinienne intérimaire autonome qui sera mise en place pour Gaza et Jéricho. La Conférence a également ouvert la voie à une assistance aux autres parties engagées dans le processus de paix.

Si la Déclaration de principes palestino-israélienne a été le premier pas concret sur la voie de la paix, ce sont les progrès réalisés dans les pourparlers jordano-israéliens, syro-israéliens, et libano-israéliens qui assureront la mise en marche vers la paix globale à laquelle aspirent depuis si longtemps les pays de la région et la communauté internationale, en tant que prélude à une paix et à une sécurité régionales durables. Les pourparlers multilatéraux sont tout aussi importants que les pourparlers bilatéraux car ils concernent 13 Etats arabes et Israël, ainsi que les deux coparrains — les Etats-Unis et la Fédération de Russie — outre les autres participants extérieurs à la région, notamment le Japon, la Chine, le Canada, l'Australie, la

Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies. Jusqu'à présent, ces pourparlers ont produit des résultats allant bien au-delà des échanges abstraits et portant sur des questions concrètes telles que les études de faisabilité, les programmes de formation et la création d'un Comité économique conjoint jordano-israélo-américain dans ce cadre. En outre, quelques capitales arabes ont déjà accueilli les participants à ces activités.

Les conséquences de tout cela sont parfaitement évidentes, pour ce qui est d'instaurer les mesures de confiance entre les parties au conflit et de souligner l'importance du processus de paix tout en intensifiant l'engagement de la communauté internationale dans ses divers aspects.

Tous ces résultats et événements suscitent, sans aucun doute, l'optimisme, la joie et l'espoir, car ils démontrent que les forces de la paix, du bien et de la coexistence sont sur le point de l'emporter sur les forces du mal, de la guerre et de l'expansionnisme. Ils prouvent aussi que les camps de la paix, tant du côté arabe que du côté israélien gagnent en force et vigueur, alors que les forces du refus sont de plus en plus furieuses et exaspérées. Le désir de tendre vers un avenir plein d'espoir et de bonne foi ne cesse de prendre le pas sur la tendance à regarder en arrière, avec frayeur et méfiance.

Néanmoins, la nature même du différend arabo-israélien — ses racines profondes, ses incidences et le cumul de ses effets négatifs tout au long de ce siècle, qui ont failli devenir partie du patrimoine culturel aussi bien des Arabes que des Israéliens — devrait nous faire comprendre à tous que le chemin ne sera ni facile ni sans obstacle. Il faut en effet s'attendre à des revers. Témoins en sont les tensions et les affrontements auxquels on assiste ces jours-ci dans les territoires palestiniens occupés. Pour placer les choses dans leur juste perspective et pour lutter contre le désespoir et la frustration, n'oublions pas que les guerres que se sont livrées les deux parties au fil des ans sont elles-mêmes à l'origine de problèmes majeurs, chacun étant suffisant pour alimenter un nouveau conflit si on ne s'y attaque pas comme il se doit dans la recherche d'une solution juste. Les questions des réfugiés palestiniens, des colonies de peuplement israéliennes, de Jérusalem, des hauteurs du Golan et de la sécurité n'en sont que quelques exemples. Tous ces problèmes ont fait l'objet de résolutions adoptées par les Nations Unies sur la base de la Charte et des règles du droit international.

Nous sommes toutefois convaincus que nous sommes sur la bonne voie, et encouragés par le fait que la longue lutte du peuple palestinien commence à porter ses fruits, que l'engagement des parties à respecter leurs obligations dans le processus de paix reste entier et qu'elles ont accepté d'inscrire toutes ces questions à l'ordre du jour des négocia-

tions. Nous espérons vivement qu'elles sauront les résoudre conformément aux règles du droit international. Mais, à notre avis, l'espoir à lui seul ne suffit pas. Les Nations Unies devraient donner leur soutien et leur appui au processus de paix.

Ma délégation reconnaît les efforts et les contributions louables faits par les Nations Unies dans le cadre du processus de paix. Nous maintenons toutefois que les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle encore plus crucial et plus large selon les paramètres suivants.

Tout d'abord, les Nations Unies devraient demeurer la base de la légalité internationale et la conscience de l'humanité en réaffirmant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et toutes les autres résolutions pertinentes relatives à tous les problèmes créés par le conflit arabo-israélien, adoptées dans le contexte de la situation au Moyen-Orient et de la question de Palestine.

Deuxièmement, les Nations Unies devraient oeuvrer en vue de renforcer les deux camps de la paix, du côté arabe et du côté israélien, par le biais des démarches suivantes. Les Etats Membres, les institutions spécialisées, les programmes et les fonds des Nations Unies devraient appuyer et aider les parties aux négociations dans les domaines social, économique, culturel, humanitaire et du développement.

Il convient de rappeler à cet égard que non seulement l'OLP a un besoin urgent d'aide financière et technique pour créer de toutes pièces une autorité nationale intérimaire, mais que la plupart des autres parties, y compris mon pays, portent le fardeau d'une dette extérieure écrasante qui représente un obstacle financier sérieux à nos efforts acharnés pour créer un climat économique et psychologique susceptible d'accélérer le processus de paix.

Les Nations Unies devraient aider les parties aux négociations à approfondir leur engagement politique à l'égard du processus de paix en appuyant les progrès accomplis en septembre dernier grâce à la Déclaration de principes et à la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP, ainsi que de l'ordre du jour conjoint de la Jordanie et d'Israël. Les Nations Unies se sont félicitées en son temps de la Conférence de Madrid. Aujourd'hui, nous leur demandons d'appuyer les derniers progrès en date. Cet appui ne devrait pas se borner à des paroles mais se traduire par des actes.

Les Nations Unies peuvent également renforcer l'engagement psychologique des parties concernées vis-à-vis du processus de paix. L'engagement psychologique d'assurer le succès du processus de paix est tout aussi important que l'engagement politique. En fait, l'un sous-tend l'autre car, sans un engagement psychologique, l'engagement politique

pourrait dégénérer en une manoeuvre tactique destinée à gagner du temps ou à leurrer la communauté internationale. Puisque l'engagement psychologique est un état d'esprit, il faudra certainement de part et d'autre aller au-delà des simples déclarations politiques pour l'approfondir ou le développer. C'est la responsabilité partagée de toutes les parties aux négociations. Il leur incombe donc entre autres de changer leur message politique et public. En préservant leur rôle de conscience de la justice universelle et du droit international, les Nations Unies peuvent réellement approfondir la conviction que le choix de la paix et le processus de paix sont justes. Cela renforcera à son tour l'engagement psychologique des négociateurs.

Nous devons donc nous garder de caresser, à tort, l'illusion que le rôle des Nations Unies a pris fin avec la signature de la Déclaration de principes par Israël et l'OLP. Il n'en est rien. Les Nations Unies devront continuer de jouer un rôle actif jusqu'à ce que les protagonistes atteignent le stade de l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et que le peuple palestinien puisse exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination sur son territoire national et son droit d'édifier son propre Etat indépendant avec Al Qods arabe pour capitale.

Mon pays s'est engagé à oeuvrer pour la paix depuis que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a ouvert la porte à la paix. Nous avons réaffirmé notre engagement vis-à-vis de la paix en participant à la Conférence de Madrid et en acceptant de chaperonner la participation de l'OLP aux négociations. C'est grâce à cette participation que l'OLP a, enfin, été reconnue comme partenaire indépendant dans les négociations de paix, ce qui lui a permis de signer avec Israël la Déclaration de principes, qui est en vérité le premier pas sérieux vers une solution pacifique et globale du conflit au Moyen-Orient.

L'engagement jordanien est donc de nature stratégique, car il repose sur notre conviction qu'une paix juste et globale du Moyen-Orient dans son ensemble est indispensable à tous les pays et à tous les peuples de la région. Si ce rêve tant caressé se concrétise, la région tout entière entrera dans une nouvelle ère de son histoire. Ce sera la force motrice qui conduira nos pays vers de nouvelles perspectives de stabilité et de coexistence pacifique et qui donnera aux peuples de la région l'espoir d'une vie normale à laquelle ils aspirent après s'être vu refuser ce bonheur pendant près de cinq décennies.

Le Gouvernement jordanien est pleinement conscient que le terrain est semé d'embûches et d'obstacles. Nous sommes néanmoins décidés à aller de l'avant dans la poursuite de la paix, sans nous laisser intimider par les immenses difficultés à surmonter. Nous nous attaquerons,

avec la partie israélienne, à tous les problèmes qui pourraient se présenter en cours de route, forts d'un véritable sens de responsabilité et de dévouement. Notre but final sera la paix globale. Ce qui est en jeu ce sont les intérêts de notre peuple, qui est fermement convaincu du bien-fondé de notre attitude. Nous devons maintenant prier et oeuvrer avec les Nations Unies et toutes les autres parties pour atteindre le but commun.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) :
 “Ils forgeront leurs épées en socs, leurs lances en serpes. Une nation contre une nation ne portera pas l'épée, et ils n'apprendront plus la guerre.” (*Isaïe 2:4*)

Il y a des millénaires, c'est cet appel pressant qui a été lancé dans une région que la guerre, la violence, le chaos, les tragédies et les catastrophes n'ont pas épargnée au cours des siècles. Et si les épées et les lances ont disparu depuis longtemps, elles ont été remplacées par des instruments de guerre beaucoup plus dangereux et dévastateurs. La misère et les souffrances ont continué, sans qu'on semble pouvoir espérer en voir la fin.

Il y a deux ans encore, on aurait pu penser que l'appel d'Isaïe n'avait pas été entendu. Mais il y a deux ans, en octobre 1991, à Madrid, toutes les parties au conflit du Moyen-Orient se sont réunies pour la première fois autour d'une table de négociations et ont décidé de dialoguer, tant au niveau bilatéral que dans le cadre d'une instance multilatérale. Depuis le début, il n'a fait aucun doute que ce processus visant à parvenir à une paix juste et durable dans la région et à surmonter des inimitiés tenaces serait très long et qu'il ne fallait pas s'attendre à des résultats rapides ou à des solutions instantanées.

L'Autriche s'est réjouie de tout coeur de l'ouverture de la Conférence de Madrid qui a marqué l'entrée dans une ère nouvelle. Nous avons également exprimé notre espoir que toutes les parties accepteraient de poursuivre le dialogue entamé, car c'était la seule alternative viable aux souffrances, à la violence et aux effusions de sang quotidiennes. Dès 1973, M. Bruno Kreisky, le Chancelier fédéral autrichien de l'époque, avait déclaré ce qui suit :

“Je ne pense pas que parler aux Palestiniens mettra en danger l'existence d'Israël. Il est grand temps que nous trouvions des partenaires viables pour le dialogue.”

Cet appel s'est enfin traduit dans les faits.

Notre appui a toujours procédé de notre engagement de longue date à l'égard d'une solution pacifique, juste, complète et durable des nombreux problèmes du Moyen-Orient. Toute solution doit nécessairement passer par la pleine mise

en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et doit aussi inclure le principe de "la terre pour la paix".

Les développements qui ont eu lieu au début de l'été ont permis de faire un grand pas en avant, lequel n'aurait pas été jugé possible il y a un an. Nous tenons à dire combien nous nous félicitons de la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ainsi que de la signature qui s'en est suivie, le 13 septembre à Washington, de la "Déclaration de principes" israélo-palestinienne. Nous estimons que le Gouvernement israélien — le Premier Ministre Itzhak Rabin et le Ministre des affaires étrangères Shimon Perez — et l'Organisation de libération de la Palestine — avec à sa tête le Président Yasser Arafat — ont mérité le respect de la communauté internationale pour leur décision, à la fois éclairée et courageuse.

L'autonomie limitée de la bande de Gaza et de la région de Jéricho, telle qu'envisagée dans la "Déclaration de principes", n'est certes qu'un premier pas, une solution partielle, face aux aspirations et aux revendications légitimes du peuple palestinien; mais elle témoigne de l'attitude constructive adoptée par toutes les parties. L'Autriche espère que ces accords entre Israël et l'OLP donneront l'impulsion nouvelle nécessaire à l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que de nouveaux progrès dans les négociations bilatérales entre Israël et la Syrie, entre Israël et le Liban et — après l'encourageante conclusion d'un accord-cadre pour la paix — entre Israël et la Jordanie, seront réalisés rapidement afin que, très bientôt, tout un réseau d'accords semblables couvre l'ensemble de la région pour y garantir la stabilité, la prospérité et une paix durable.

Toutefois, la paix ne peut être garantie que si les résultats obtenus à la table des négociations se répercutent sur la situation sur le terrain et si les diverses mesures convenues sont mises en oeuvre sans tarder. Les tout derniers événements montrent à quel point le climat de confiance mutuelle et de concorde amorcé le 13 septembre reste fragile et vulnérable. L'exposer à des revers ou à des interruptions pourrait compromettre tout le processus de paix et exacerber le découragement et l'extrémisme de part et d'autre. Espoirs déçus, déception et amertume ne pourraient qu'entraîner de nouvelles explosions de violence. Nous lançons donc un appel à toutes les parties de la région pour qu'elles s'efforcent de ne rien faire qui puisse compromettre cette précieuse dynamique de paix. Nous leur demandons de faire preuve du maximum de retenue dans leurs actes en ces heures critiques du processus de transition ô combien difficile.

Il appartient aux parties au conflit de prouver qu'elles sont prêtes à surmonter les vieux antagonismes, à oublier

leurs profonds désaccords, et à aplanir ceux-ci par des actes et des mesures de confiance. De telles mesures sont infiniment plus nécessaires que des paroles, si prometteuses puissent-elles paraître. Toutefois, la communauté internationale se doit elle aussi d'apporter son aide en appuyant le processus mis en train, et plus particulièrement en améliorant le sort des Palestiniens vivant dans les territoires occupés, dont la situation économique, sociale et humanitaire est extrêmement difficile. C'est dire que nous sommes satisfaits des résultats de la conférence d'annonce de contributions qui a eu lieu le 1er octobre à Washington. Je rappelle à cet égard que l'Autriche s'est engagée à fournir aux Palestiniens une assistance d'un montant de près de 17 millions de dollars pendant les cinq années à venir. Nous croyons que dans les territoires occupés, et plus particulièrement dans la bande de Gaza et dans la région de Jéricho, des projets concrets concernant l'infrastructure, les soins de santé, l'agriculture et autres investissements générateurs d'emplois sont de la plus haute importance pour satisfaire les besoins urgents de la population palestinienne. Nous nous félicitons aussi de la création, par le Secrétaire général, d'une équipe spéciale de haut niveau en réponse à la demande d'Israël et de l'OLP. Nous sommes certains que cette équipe spéciale, qui se concentrera sur le développement économique et social de la bande de Gaza et de Jéricho, jouera un rôle important puisqu'elle appuiera une démarche coordonnée à l'égard du développement de ces régions.

L'Autriche est par ailleurs un partenaire à part entière dans les négociations de paix multilatérales. Depuis le début, l'Autriche considère que le processus de paix multilatéral amorcé en janvier 1992 à Moscou et poursuivi depuis lors par cinq groupes de travail parallèles est un important corollaire des négociations de paix bilatérales. C'est ainsi que l'Autriche a lancé à plusieurs reprises un appel à toutes les parties directement en cause pour qu'elles participent activement aux négociations multilatérales pour parvenir rapidement à des résultats concrets. J'aimerais à cet égard renouveler notre appel à la Syrie et au Liban pour qu'ils s'engagent dès que possible sur la voie multilatérale. Le processus bilatéral ne pourrait qu'en bénéficier, car l'une et l'autre voies s'imbriquent et se renforcent mutuellement.

L'Autriche n'a pas seulement pris une part active aux délibérations de tous les groupes de travail; entre-temps, elle a aussi présenté des propositions concrètes de coopération entre les partenaires de la région. C'est ainsi que l'Autriche a procédé, en collaboration avec la Commission des communautés européennes, à une étude de faisabilité des réseaux électriques au Moyen-Orient. En outre, nous avons l'intention d'aider à mettre en place dans les territoires occupés une administration de soins de santé primaires et de promouvoir des projets environnementaux comme une banque de données et l'élaboration d'un code de conduite

pour harmoniser les normes nationales en matière d'environnement.

Dans le cadre de sa participation active au processus de paix multilatéral, l'Autriche est également prête à accueillir des réunions de groupes de travail ou des activités menées entre les sessions de travail. Je rappellerai que, en mai 1992, Vienne a accueilli la première réunion du groupe de travail sur les ressources en eau; en juin 1993, un séminaire sur la technologie de l'eau; et, en octobre 1993, un séminaire sur les mesures propres à accroître la confiance et les perspectives à long terme. Toutes ces activités ont complété utilement les activités du groupe de travail.

La paix au Moyen-Orient, qui n'a jamais été aussi proche qu'aujourd'hui, pourrait, avec l'aide de nous tous, les parties directement concernées et de la communauté internationale, bientôt devenir réalité pour le bénéfice de l'ensemble de la région et de sa population. Nous espérons que se transformera alors en prophétie réalisée l'ancien appel : "ils n'apprendront plus la guerre."

M. Acharya (Népal) (*interprétation de l'anglais*) :

Le Népal a été un ferme partisan de la Conférence sur le Moyen-Orient, tenue à Madrid en 1991. Nous avons appuyé les consultations ardues qui ont été tenues par les parrains de la Conférence pour faire avancer plus rapidement le processus. Ma délégation, par conséquent, partage pleinement l'avis que la signature de la Déclaration de principes par les dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine représente un progrès historique. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au courage et à la clairvoyance des dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine. Je tiens également à remercier officiellement le Gouvernement de la Norvège du rôle important qu'il a joué pour permettre cette percée.

La Déclaration a établi une série d'objectifs audacieux. Le premier pas important est prévu pour la mi-décembre, c'est-à-dire quand seront achevées les négociations sur le retrait par Israël de Gaza et de Jéricho qui prendra effet en avril 1994. La paix au Moyen-Orient ne pourra être réalisée que par les parties intéressées. Ma délégation est encouragée par le fait que les dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine ont montré qu'ils souhaitent la paix et qu'ils sont résolus à poursuivre les négociations de bonne foi. La poursuite des négociations et la réalisation de progrès concrets sur le terrain sont importants si nous voulons maintenir l'élan.

Il importe également que le peuple palestinien soit convaincu que la paix changera sa vie. La communauté internationale a un rôle important à jouer pour réaliser cet objectif. La réunion tenue à Washington en octobre de cette année a fait savoir qu'elle s'engage à améliorer à court

terme les conditions de vie du peuple palestinien et à mettre en place à long terme une structure pour la croissance économique.

Le processus a pour objectif final de réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions 242 (1967) et (338 1973) du Conseil de sécurité. La percée dans les relations israélo-palestiniennes doit être renforcée par les progrès réalisés dans les autres orientations des négociations bilatérales. Nous nous félicitons du progrès réalisé dans les entretiens israélo-jordanien.

Un progrès dans les entretiens entre la Syrie et Israël serait un élément crucial de la paix globale au Moyen-Orient. Le Népal espère sincèrement que les deux pays resteront attachés à un règlement négocié de leur différend. De même, ma délégation compte que des progrès rapides et concrets pourront être réalisés dans les négociations entre Israël et le Liban. Nous appuyons l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Notre participation continue à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban reflète cet engagement.

Les aspects régionaux du processus de paix impliquent des questions cruciales concernant la sécurité, l'eau, l'environnement, le développement économique et les réfugiés. Le Népal appuie l'appel demandant de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. L'adhésion par tous les Etats de la région aux instruments internationaux en vigueur représenterait un pas important en ce sens. La participation de tous les pays de la région, et surtout de la Syrie et du Liban, aux négociations multilatérales est essentielle à une coopération régionale efficace.

Ayant été historiquement associée à la situation au Moyen-Orient, l'Organisation des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer pour renforcer l'élan vers une paix durable et globale dans la région. Plusieurs institutions des Nations Unies, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, sont engagées dans des travaux humanitaires importants. Les institutions des Nations Unies chargées des activités opérationnelles en vue du développement doivent travailler pour élargir l'interaction économique au sein de la région. Les opérations de maintien de la paix dans la région, en maintenant la stabilité conformément à leurs mandats respectifs, ont favorisé les perspectives de paix.

Le Moyen-Orient est au coeur du premier consensus international de l'après-guerre froide pour maintenir le principe de l'inadmissibilité de territoires acquis par la force. Avec bonne volonté et détermination, le Moyen-Orient peut devenir le fondement du nouvel ordre international pacifique

et stable de l'après-guerre froide. La communauté internationale doit encourager la marche vers cet objectif.

M. Breitenstein (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) :

Ces dernières années, nous avons assisté à des événements et à des faits nouveaux sur la scène internationale qui, il y a à peine cinq ans, auraient pu être considérés comme des vœux irréalisables. Le dernier événement et celui qui a été accueilli avec le plus de satisfaction est la poignée de main historique entre le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat. La Déclaration de principes signée entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que la reconnaissance mutuelle, marquent un changement historique dans le long conflit au Moyen-Orient.

Cela a été le premier résultat important et concret du processus de Madrid, lancé il y a deux ans et coprésidé par les Etats-Unis et la Fédération de Russie. Le facteur fondamental de l'accord conclu entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël est le courage personnel admirable et l'attitude constructive des dirigeants des deux parties. En outre, nous devons également exprimer notre admiration à l'égard de la Norvège qui, au cours des longues négociations confidentielles, a prêté une assistance discrète et novatrice.

Le Gouvernement finlandais se félicite de ces accords. Nous croyons que les conditions préalables à une solution globale fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et à une paix durable dans la région ont maintenant été créées après des décennies de violence. Une telle paix durable ne peut être réalisée qu'en garantissant les droits légitimes du peuple palestinien et la sécurité de tous les Etats dans la région, y compris Israël.

Nous espérons que les accords entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine encourageront également la conclusion d'autres accords entre Israël et les autres parties aux négociations : la Jordanie — où un accord pourrait intervenir sous peu —, la Syrie et le Liban.

Les récents événements démontrent que des progrès sont réalisables grâce à des négociations pacifiques. Avec cette percée historique, le processus de paix au Moyen-Orient connaît un formidable élan. Elle offre la possibilité à tous les Etats de la région d'asseoir leurs relations mutuelles sur de nouvelles bases.

Afin de garantir un progrès continu, la communauté internationale doit s'employer à apporter une aide concrète aux parties. Il est essentiel que chacun prenne conscience des incidences bénéfiques de la paix, qui se concrétiseront par un accroissement des revenus, de meilleures conditions de vie, de meilleurs services et, surtout, une sécurité accrue.

La reconstruction dans les régions qui se trouveront sous autonomie palestinienne devrait être engagée au plus vite. Le soutien international à cette tâche ambitieuse revêtira une très grande importance. Nous nous sommes donc félicités que 45 pays donateurs, dont la Finlande, se soient réunis à Washington, le 1er octobre 1993, et qu'ils se soient engagés à accorder à Gaza et à Jéricho une aide de plus de 2 milliards de dollars des Etats-Unis sur cinq ans. Ce résultat encourageant nous donne des raisons d'espérer pouvoir atteindre nos objectifs.

A l'instar des autres pays nordiques, la Finlande s'engage à participer pleinement à la reconstruction et aux efforts de développement à Gaza et à Jéricho. Jusqu'à présent, 40 millions de marks finlandais ont été promis en tant que contribution de notre pays à cet objectif. Une partie de cette somme — 10 millions de marks finlandais — sera disponible dès cette année pour répondre aux besoins à court terme, par l'intermédiaire de la Banque mondiale et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le reste de cette somme sera consacré à la reconstruction et aux projets de mise en valeur des régions palestiniennes autonomes.

Afin d'améliorer les conditions de vie, une base économique solide s'impose. C'est davantage en instaurant un climat favorable à l'entreprise et aux échanges commerciaux qu'en continuant de compter sur l'aide extérieure que l'on y parviendra. Les barrières qui font obstacle aux communications et aux échanges commerciaux dans la région devraient par conséquent être abaissées, voire supprimées.

Nous estimons que la région tout entière devrait grandement bénéficier du développement de relations commerciales et d'une coopération économique normales et libres. La fin du boycottage imposé à Israël serait une mesure positive de la part des Etats arabes.

Malheureusement, la violence continue de menacer l'évolution favorable et encourageante de la situation. Il faut mettre fin au cercle vicieux de la violence, car il ne peut engendrer que souffrances et destruction. Tout désaccord doit être exprimé et réglé de façon pacifique. Nous prions donc instamment tous les groupes et parties de s'abstenir de recourir à la violence. Nous sommes convaincus que les autorités s'abstiendront de recourir de manière excessive à la force pour maintenir l'ordre, et que la loi sera la même pour tous.

Nous savons fort bien que les travaux viennent à peine de commencer et qu'il reste encore bien des obstacles. De nouvelles solutions ne peuvent être trouvées du jour au lendemain. Cependant, grâce à des négociations patientes, à la confiance mutuelle et à la reconnaissance des besoins de

chaque partie, des progrès pourront être réalisés et ce processus historique pourra se concrétiser. En d'autres termes, toutes les parties doivent rechercher des mesures de confiance.

A cet égard, il est essentiel que, d'ici la date prévue du 13 décembre, les problèmes concrets reçoivent les solutions qui s'imposent, permettant ainsi la mise en oeuvre de la phase de paix du processus. Nous demandons donc instamment aux deux parties de poursuivre leurs efforts à cette fin dans le même esprit de compromis et de conciliation dont ils ont déjà fait preuve.

L'Organisation des Nations Unies, fidèle à sa mission, doit apporter sa contribution à la réussite de ce processus. Pour ce faire, ses initiatives doivent être réfléchies et propres

à susciter la confiance dans son aptitude à contribuer à cet objectif de façon significative et impartiale.

Concrètement, l'Organisation des Nations Unies fait beaucoup pour les réfugiés depuis des années. Toutefois, bien des résolutions antérieures de l'Assemblée générale se sont révélées inutiles. Nous espérons pouvoir à cet égard aussi tourner la page. Ma délégation se félicite donc de cet esprit de coopération, qui a permis de présenter un nouveau projet de résolution reflétant les progrès accomplis dans le processus de paix. Ma délégation appuie totalement ce projet de résolution et souhaite son adoption par consensus.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais informer les Membres d'un changement apporté à notre programme de travail. L'examen par l'Assemblée générale du point 42 de l'ordre du jour, "La situation en Bosnie-Herzégovine", prévu à l'origine pour le vendredi 3 décembre, est reporté au vendredi 17 décembre, dans la matinée.

La séance est levée à 17 h 55.
